

*Matières du tems.* Novemb. 1716. 313.

Et au cas qu'elles ayent des enfans de nous , nous ne voulons pas qu'elles soient chargées de leur entretient , ni de leur éducation , dont nous prendrons nous mêmes soin.

De plus nous prendrons soin que les deux dites filles , soient toujours logées à nos dépens , outre les 800. florins , argent d'Hollande , que nous leur payerons à chacune par année & pendant toute leur vie : Pour sûreté duquel payement , nous engageons tous nos biens presens & avenir solidairement l'un pour l'autre : En foi de quoi nous avons signé tous les quatre le present engagement & promesse : Fait à la Haye le 15. Mars 1716. De plus nous promettons que ladite pension de 800. florins , sera payée toujours un quartier d'avance , à commencer du premier jour de Mai prochain de la presente année 1716. & avons apposé le Cachet de nos Armes au dessous de nôtre signature. *Signé*, LE MARECHAL DE LANGALERIE. L'AMIRAL COMTE DE LINANGE Prince de Chabanois. MARIE-ANNE DE DELFT. ANNE MARIE DE ZELANDE.

P. S. A ce moment nous aprenons de Vienne , que le Marquis de Langalerie , avoit été reconnu d'avoir le cerveau blessé : que pour arrêter le progres de ses reveries , on l'avoit condamné à être prisonnier le reste de ses jours dans le Château de Raab. On n'avoit pas encore jugé son associé , le prétendu Prince de Chabanois.

X.] Ce fut Mr. l'Abbé Favier , qui prononça le Panegirique de St. Louïs le 25. Août , dans la Chapelle du Louvre , en présence de l'Académie Française & d'un nombreux Auditoire. Les Accademies des Sciences & des belles Lettres , celebrent la même Fête dans l'Eglise de St. Louïs